

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du mercredi 13 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le mercredi 13 décembre 2023.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00

Présents (12) : Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.

Excusés (3) : Marie MACHEREY, Régis MOLLEX, Laurent BERNARD.

Secrétaire de séance : Sandrine TASSET

Présents : 12 ; absents : 3 ; votants : 12 ; quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2023
- 2) Décision modificative budgétaire
- 3) Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien et le fonctionnement du domaine nordique de Sur Lyand/Grand Colombier – période 2023/2025
- 4) Désignation d'un élu au sein de la commission assainissement de la CCUR
- 5) Questions diverses.

DELIBERATIONS :

N° délibération	Objet	Vote
2023-035	Décision modificative budgétaire n° 02/2023 Budget Principal	Approuvé à l'unanimité
2023-036	Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel communal au profit de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme pour l'entretien et le fonctionnement du site nordique de Sur Lyand/Grand Colombier	Approuvé à l'unanimité
2023-037	Désignation de M. Alexandre BRUNET au sein de la commission « assainissement » de la Communauté de Communes Usse et Rhône	Approuvé à l'unanimité

2023-035 – Budget Principal 2023 – Décision modificative N° 02/2023

Monsieur Le Maire expose que les crédits budgétaires sont insuffisants au chapitre 012 intitulé « charges de personnel » afin d'effectuer le virement des salaires et charges de décembre et qu'il convient d'adopter la modification budgétaire suivante :

Chapitres	Articles	Prévu au BP	Virement de crédits	Solde prévisions
011 : charges à caractère général	60612 : énergie, électricité	32 000,00	- 21 000,00	11 000,00
012 : charges de personnel	6413 : rémunérations du personnel non titulaire	100 000,00	+ 21 000,00	121 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DECIDE** d'effectuer la décision modificative budgétaire détaillée ci-dessus.

2023-036 – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel communal au profit de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme pour l'entretien et le fonctionnement du domaine nordique de Sur Lyand/Grand Colombier – période 2023/2025

Par délibération du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition des agents communaux dans laquelle il est stipulé à l'article 6 de ladite convention que « le remboursement des salariés se fait désormais à prix coûtant. Il conviendra de préciser dans cette comptabilité analytique pour chaque salarié mis à disposition, les dates et le temps de travail effectif, le coût horaire chargé spécifique à chaque salarié, les éventuelles majorations pour travail le dimanche, la nuit et les jours fériés, les éventuelles primes d'astreinte et autres primes liées à l'emploi ».

Pour simplifier la facturation, il est proposé de modifier l'article 6 de la façon suivante :

« il est proposé d'appliquer un coût horaire unique, quel que soit le salarié, et quelle que soit la période travaillée (jour de semaine, nuit, dimanche ou jour férié). Néanmoins, les éventuelles primes d'astreinte et autres primes liées à l'emploi, restent indépendantes du coût horaire et sont payées en complément.

Le coût horaire proposé par la Commune de Corbonod est désormais de 28 € (salaire + charges). »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel communal au profit de l'EPIC Haut Rhône Tourisme qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cet avenant n° 1.

2023-037 – Nomination d'un membre pour la commission « assainissement » de la Communauté de Communes Usse et Rhône

La CCUR a indiqué à la Commune que M. Alexandre BRUNET n'était pas inscrit sur la liste des membres de la commission assainissement. Afin de régulariser, il est proposé de nommer M. Alexandre BRUNET pour faire partie de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la nomination de M. Alexandre BRUNET au sein de la commission « assainissement » de la CCUR.

Questions diverses

Tour de table :

Elisabeth TRAVAIL : les bénévoles de la bibliothèque ont organisé ce mercredi après-midi 13 décembre un spectacle de marionnettes gratuit. 130 personnes ont assisté au spectacle. Les bénévoles sont très satisfaites.

Elisabeth TRAVAIL rappelle que la distribution des colis est prévue le samedi matin 16 décembre. RV donné à la Mairie à 9h00.

Laurence VILLETTE : les jeunes du Conseil Municipal Jeunes souhaitent mettre en place 2 projets : le banc de l'amitié et la boîte à livres.

Sébastien MOLLEX : signale que lors des épisodes pluvieux, l'eau ne s'écoule pas devant les ralentisseurs situés rue du Château vers le bâtiment des donneurs de sang et devant l'école primaire. Il convient de faire le nécessaire pour que l'eau s'écoule.

Il demande aussi des nouvelles de la fibre. Alexandre BRUNET répond que le service concerné a bien été contacté.

Christelle NOYES : demande si un devis a été demandé pour les travaux de remise en état de la route qui descend à Eilloux. Le Maire précise qu'en 2020, des travaux ont été réalisés. Si la route continue de se dégrader, elle risque d'être fermée. Le Maire se déplacera avec Raymond VEZIEN.

Hélène GUILLARD : signale que les caniveaux de Charbonnières sont à nettoyer. Hélène GUILLARD rappelle qu'il n'y a pas de poteau incendie à Charbonnières.

Patrick CHAPEL : donne des informations, suite à la chute d'un rocher à Charbonnières, sur les travaux de sécurisation à effectuer. Des travaux seront réalisés en urgence afin de sécuriser les lieux. Il précise que le système d'alarme, au coût de 4500 euros n'est pas retenu.

Il est demandé si les habitants pourront retourner chez eux.
Patrick CHAPEL répond qu'il ne le sait pas pour l'instant.

Il est également demandé si les travaux seront à la charge de la commune.

Patrick CHAPEL répond que la demande de catastrophe naturelle a bien été faite mais pour l'instant la Mairie n'a pas eu de réponse. Si la catastrophe naturelle est reconnue, Monsieur MARMILLON pourra solliciter son assurance pour la prise en charge des dégâts.

Enfin, Patrick CHAPEL précise que les travaux effectués ainsi que l'étude coûtent 8000 euros à la Mairie.

Fin de séance à 20h00

La secrétaire de séance,
Elisabeth TRAVAIL



Le Maire
Patrick CHAPEL

